

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 8 DECEMBRE

A CENDRIEUX A 20 HEURES 30

Présents : DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, PERROT Laurence, LE ROUX Joëlle, TAULOU Patrice, AGRAFEUIL Liliane, LEYMA Cyril, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, LANGLAIS Alain, ESCARMANT Cécile, DULAC Bernard, TEIXEIRA CASTRO Vitor, CHAUMETON Carole, FRANCERIES Julie, LALOT Benjamin, CAILLAUD Catherine, TABANOUX Nathalie, ORHON Damien, BIJOU Clément

Excusés : PRIAT Vanessa pouvoir à Julie FRANCERIES
COLET Bastien pouvoir à Clément BIJOU

Règles sanitaires

La Loi du 14 novembre 2020 qui proroge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 autorise les réunions du conseil municipal en "tout lieu" devant un public restreint ou sans public.

Le conseil municipal se réunit à la salle culturelle de Cendrieux dans le respect des gestes barrières. Le public est accepté en nombre limité (27).

La séance est assurée en audio via la page Facebook de la commune.

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

Délibérations non inscrites à l'ordre du jour sur la convocation

Le conseil municipal accepte de délibérer sur trois questions non inscrites à l'ordre du jour sur la convocation :

- Subvention Amélia 2
- Renouvellement des lignes de trésorerie
- Changement des statuts du SIVOM, transport scolaire du Bugue

I FONCTIONNEMENT

Crise sanitaire

Le Maire ouvre la séance en faisant :

- un compte rendu sur l'état sanitaire en général, en Dordogne où la Covid a fait plus de victimes que lors de la première vague, puis à Val de Louyre et Caudeau où des commerçants artisans et entreprises éprouvent des difficultés économiques en raison des fermetures obligatoires ou d'absence de débouchés.

- un compte rendu des décisions prises par l'agglomération du Grand Périgueux :

* Décisions financières nombreuses destinées à pallier aux difficultés liées à la Covid et discussions en cours pour aider le commerce local

* La prise en charge de l'eau et l'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020 (application de la Loi Notre) avec comme conséquences un prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif qui sera le même pour tous les habitants de l'agglomération à partir de 2033, avec globalement pour Val de Louyre et Caudeau une baisse des tarifs actuels.

École

Le Maire rend compte des perspectives de la rentrée scolaire prochaine avec une fermeture envisagée de l'école de Saint-Laurent des Bâtons par l'Inspection Académique si les effectifs n'augmentent pas.

AMRF : Association des Maires Ruraux de France

Le Maire rend compte de l'AG de l'AMRF au cours de laquelle a été prise une résolution résumant l'engagement de l'association en faveur des communes rurales : "Notre seul parti est celui de la ruralité".

L'association travaille à la défense des communes rurales et de leurs habitants.

"Marianne du civisme"

La commune de Val de Louyre et Caudeau a été lauréate du civisme pour le département de la Dordogne, avec un taux de participation de 81,28 % aux dernières élections municipales. A ce titre, elle obtient de l'association des anciens Maires et Adjointes (ADAMA 24) le trophée dit des "Marianne du civisme" dans la tranche 1 001 à 3 500 habitants.

II ECONOMIE – FINANCES

Décisions modificatives

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget les subventions notifiées en les affectant aux opérations pour lesquelles elles ont été obtenues :

Budget général

- + 18 257,00 € pour les vestiaires (subvention Etat)
- + 46 488,60 € pour le centre bourg de Cendrieux (subvention Etat)
- + 46 323,60 € pour le centre bourg de Sainte-Alvère, les Hauts du Château (subvention Etat)
- + 37 870,00 € pour les travaux de l'église de Saint-Laurent des Bâtons (subvention Etat)

Budget logement

- + 4 500,00 € pour la réhabilitation de trois logements à Cendrieux (subvention de l'agglomération du Grand Périgueux)

Lignes de trésorerie

Le conseil municipal accepte de renouveler les lignes de trésorerie de la commune, lesquelles permettent le cas échéant de pallier aux difficultés de trésorerie dans l'attente du paiement des subventions notamment.

Parcours des sentiers d'interprétation à Cendrieux

Le conseil municipal prend connaissance de l'avancement du projet du parcours d'interprétation du village de Cendrieux par l'association "Au fil du temps"

Ce parcours est réalisé selon le modèle de ceux qui ont été installés à Sainte-Alvère et Saint-Laurent des Bâtons, afin d'harmoniser la commune nouvelle de Val de Louyre et Caudeau.

Il sera adressé à l'ensemble du conseil municipal pour observations éventuelles.

Compte rendu de décisions

Le Maire rend compte des décisions prises entre deux conseils municipaux.

En date du 12 novembre, il a accepté, pour le chantier logements à Cendrieux, un avenant en moins sur le lot menuiserie extérieure pour un montant de 619,23 € TTC et un avenant en plus sur le lot menuiserie intérieure pour un montant de 2 347,85 € TTC.

Convention avec le SDE 24 : enfouissement réseau

Le conseil municipal accepte de signer une convention avec le SDE 24 qui va engager des travaux d'éradication de fils nus au lieu-dit "Le Pouget". Pour la partie enfouissement des câbles, la commune participe à l'enfouissement du réseau France Télécom (opération ingénierie).

Convention avec le SDE 24 : bornes de recharge de vélo électrique

Le conseil municipal valide une convention avec le SDE 24 pour la fourniture de deux bornes de recharge pour vélos électriques et téléphones portables.

La participation de la commune est estimée à 396,00 €.

Convention avec l'EPF (Etablissement Public Foncier)

L'EPF a acquis, pour une rétrocession à venir à la commune, un immeuble rue Catroux dont une partie est destinée à la démolition et une partie à une transformation en bâtiment commercial.

Afin que la commune puisse commencer les travaux, le conseil municipal accepte qu'une convention accordant l'usufruit de cet immeuble soit signée avec l'EPF.

Bail commune / SEM 24 pour les vestiaires de Cendrieux

La toiture des vestiaires de Cendrieux est recouverte de panneaux photovoltaïques pour lesquels une promesse de bail emphytéotique avait été signée en février 2020 avec la SEM 24.

Le conseil municipal mandate Monsieur LE ROUX pour signer le bail définitif.

Règlement intérieur pour les vestiaires à Cendrieux

La fin des travaux des vestiaires foot est prévue pour la fin de l'année. Comme prévu par le conseil municipal, un projet de règlement intérieur a été élaboré dont les membres ont pu prendre connaissance. Ce règlement est destiné à préserver cette nouvelle construction en parfait état.

Le conseil municipal valide ce règlement.

Contrat CNP

Le conseil municipal accepte le renouvellement du contrat d'assurance CNP qui couvre la commune en cas d'arrêt de travail prolongé des agents titulaires.

Remboursement de frais

Le conseil municipal accepte de rembourser des frais à Marie-Christine BENCHAREL pour la somme de 112,48 € destinées à l'achat de fournitures nécessaires à l'école de Cendrieux.

III DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Maire avait invité Hélène BASSET et Corine CABRILLAC, animatrices de la commission développement durable, à exposer le projet d'éco label aux commerçants s'engageant dans une démarche éco responsable.

Hélène BASSET rend compte de l'avancement de la démarche qui permet aussi de faire connaître au public les efforts engagés par leurs commerces et de sensibiliser l'ensemble de la population.

IV ECOLE – CANTINE

Le Maire donne la parole à Emmanuèle BULLETT, responsable des garderies périscolaires de Val de Louyre et Caudeau, qui expose son projet d'animation périscolaire basé sur le recyclage et le "détournement d'objets".

Aucun financement n'est demandé puisqu'il s'agit de recycler ; une étape supplémentaire pour sensibiliser les enfants et parents à la démarche développement durable.

Le conseil municipal félicite Emmanuèle BULLETT pour ce projet.

V LOGEMENTS

Amélia 2 – Subventions 2020

Madame Michèle BALAINE, référente de l'opération Amélia 2 à l'agglomération du Grand Périgueux, fait un point sur les dossiers passés en commission depuis la dernière réunion du conseil municipal.

Elle propose un nouveau dossier retenu par la commission Amélia 2 et le conseil municipal valide une subvention communale de 805 € pour l'amélioration d'un logement à Sainte-Alvère.

VI VOIRIE

Demande de déclassement d'un chemin rural à Sainte-Alvère

Une demande de déclassement et d'acquisition d'une portion de chemin rural au lieu-dit "Le Pouget" a été déposée par un propriétaire riverain. Il s'agit d'un chemin non emprunté longeant sa propriété entre les parcelles AW 285 et 22.

Le conseil municipal, avec 2 abstentions et 21 voix pour, accepte le principe du déclassement aux conditions habituelles :

- Frais à la charge du demandeur
- Prix du terrain cédé à 5,10 € le m²
- Décision finale après enquête publique

Demande d'achat de terrain à Saint-Laurent des Bâtons

Madame Laurence PERROT, Maire Déléguée de Saint-Laurent des Bâtons, transmet la demande d'achat de terrain appartenant à la commune au lieu-dit "Guillegorce" par deux propriétaires riverains qui s'entendent sur le partage de la parcelle.

Il s'agit d'un terrain en zone naturelle jouxtant ces deux propriétés et n'ayant pas d'usage pour la commune. Elle désigne sur écran ces parcelles sises section D n° 582 et 590.

Les membres du conseil municipal acceptent le principe de cession aux demandeurs selon le plan proposé aux conditions habituelles :

- Frais à la charge du demandeur
- Prix du terrain cédé à 5,10 € le m²
- Décision finale après enquête publique

VII LOTISSEMENT

Le Maire rappelle que le budget annexe "Lotissement" n'a plus lieu d'être. Le conseil municipal décide de clôturer ce budget au 31 décembre 2020 et de mandater le Maire pour effectuer toutes les démarches et écritures nécessaires à cette décision et notamment au transfert des données au budget général.

VIII IRRIGATION

La création de l'ASA des irrigants de Cendrieux (Association Syndicale Autorisée) a fait l'objet d'un arrêté du Préfet de la Dordogne en date du 31 janvier 2020. Depuis, cette structure se prépare à prendre en charge le service irrigation porté par la commune sur un budget annexe. La commune a aussi préparé le transfert. Le conseil municipal décide de clôturer le budget irrigation au 31 décembre 2020 et mandate le Maire pour effectuer toutes les démarches et écritures nécessaires à cette clôture et au transfert des biens et des données.

IX FOIRES ET MARCHES

Madame BENCHAREL fait un bilan du premier marché aux truffes de la saison qui s'est tenu le 7 décembre.

Il avait été organisé sur autorisation de la Préfecture dans le respect des mesures sanitaires : masques, emplacements des producteurs à l'extérieur, nombre d'emplacement limité, mise en sachets fermés des lots contrôlés sous la halle par les commissaires qualités...

23 kg ont été proposés à la vente et vendus en très peu de temps.

Le Maire remercie l'ensemble des bénévoles, commissaires et conseillers municipaux qui œuvrent à la réussite du marché.

X CIMETIERE

Règlement des cimetières

Monsieur Patrice TAULOU, Adjoint délégué au cimetière, a présenté le projet de règlement des cimetières qui propose une spécificité pour le cimetière rural de Saint-Maurice.

Le conseil municipal approuve le règlement cimetière de Val de Louyre et Caudeau.

XI INTERCOMMUNALITE

Rapports divers

Le conseil municipal prend acte :

- des rapports 2019 sur le prix et la qualité de l'eau du SIAEP Isle Dronne Vern (village de Cendrieux) et du SIAEP des deux rivières (villages de Sainte-Alvère et Saint-Laurent des Bâtons).

- des rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de Cendrieux pour les années 2017, 2018 et 2019.

GEMAPI

GEMAPI est le service qui a compétence en matière de ruisseaux et de leurs abords.

L'attention de Monsieur Franck ESCUDIE, Adjoint délégué au GEMAPI de la CAB (Communauté d'Agglomération Bergeracoise), a été attiré sur la situation du ruisseau "Le Verdançon" à Saint-Laurent des Bâtons en aval de la station d'épuration.

Une évaluation puis des propositions d'aménagement de la zone seront proposées par ce service afin de préserver le ruisseau et ses abords mais aussi les activités agricoles présentes.

Modification des statuts du SIVOM du Bugue

Le Maire indique au conseil municipal que le syndicat de transport scolaire du Bugue (SIVOM du Bugue) a adopté de nouveaux statuts prenant en compte notamment le déplacement de siège du syndicat à la mairie de Journiac, Monsieur BOUYNET, Maire de Journiac en étant le nouveau Président.

Le conseil municipal accepte cette modification de statuts.

XII URBANISME

Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire informe le conseil municipal que la commune de Val de Louyre et Caudeau a l'obligation de rédiger un Plan Communal de Sauvegarde, en raison de l'existence du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée du Caudeau) prescrit par arrêté préfectoral du 19 février 2013, et qui touche le secteur de ce ruisseau sur Laurent des Bâtons.

Marie-Christine BENCHAREL, Liliane AGRAFEUIL, Cyril LEYMA ont travaillé sur ce document et expliquent que ce PCS (Plan Communal de Sauvegarde) englobe toute la commune de Val de Louyre et Caudeau, qu'il recense tous les risques majeurs qui peuvent survenir et prévoit un dispositif opérationnel en réaction avec des fiches "action" et des référents.

Le conseil municipal approuve ce Plan Communal de Sauvegarde qui sera publié après sa validation par les services de l'Etat.